



Accès à la formation - Prérequis :

- Avoir 18 ans le jour d'entrée en formation
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel).
- Justifier d'une Promesse d'embarquement
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres



Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation : 290 h



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00



Epreuves d'examen :

5 CCF (3 CCF à l'écrit et 2 CCF pratiques)
1 Epreuve finale orale.



Effectif prévu : De 10 à 18

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.
Assurer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

CONTENU DE LA FORMATION

• Préparation au Certificat de matelot de pont - CMP

Module P1-Appui

116 h

- Navigation
- Météorologie
- Règles de barres, feux balisage, signaux
- Tenue de quart
- Manœuvre/ embarcation

Module P2-Appui

57 h

- Manutention et arrimage
- Matelotage / engins de pêche

Module P3-Appui

49 h

- Description et construction
- Stabilité
- Sécurité
- Entretien et réparation

Module NP-Appui

13 h

- Environnement réglementaire

• Certificat de Formation de Base à la Sécurité

C.F.B.S.- STCW

55 h



Responsable pédagogique :
Baptiste BURLAUT

Personne à contacter :
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

 **Lieu principal de formation :**

INSEIT
Espace Nikaia
11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE
Tél : 04.97.18.11.33
inseit.formation@wanadoo.fr
www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap :
SCIORELLA Cécile
Tél : 04.97.18.11.30
Mail : cecile.sciorella@inseit.com



METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel
Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Le CMP est délivré aux candidats ayant suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, **sans note éliminatoire, sur la totalité des modules.**

Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires de la formation (modules Appui P1/P2/P3 et NP).

Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS), en cours de validité.

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, enregistré au RNCP n° 39154
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2029

POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont.

SUITE PARCOURS

Le titulaire du Certificat de Matelot de Pont peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de Capitaine 200.

DÉBOUCHÉS

Le certificat de matelot pont permet à son titulaire d'être employé en tant que matelot.

Certains matelots pont peuvent exercer des tâches spécialisées en matière de navigation, de manutention et d'arrimage de la cargaison, de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord, d'entretien et de réparation sur des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge inférieure à 500.

A la pêche ou aux cultures marines, le matelot pont peut exercer des tâches spécialisées quelle que soit la jauge brute du navire.